



Obligations employeur étranger

Par **nad2304**, le **26/02/2013** à **18:53**

Bonsoir,

Pouvez me renseigner sur les démarches que je dois effectuer .

Je viens de créer une entreprise dont le " siege social" est en Angleterre, et j'aurais besoin de vous poser quelques questions.

Si je veux embaucher du personnel en france, quelles sont les démarches à effectuer en terme de :

- Contrat travail doit t-il être fait en Anglais ou francais ?
- Le contrat doit-il tenir compte du droit Anglais ou du droit français?
- A t'on le choix ou l'employeur a t'il l'obligation de faire un contrat sous droit français?
- Est-ce négociable entre l'employeur et l'employé?
- Quelles sont les modalités de déclaration et de versement des cotisations et contributions sociales ?
- Quelles sont les obligations de l'employeur étranger ?
- Declaration d'impôts de l'employeur ? En France ? En Angleterre ? Les deux ?
- Contributions et charges sociales de la part de l'employeur vis-à-vis de l'employé ? Vers qui

sont-elles payées ? (retraite, sécurité sociale, cotisation chômage..). Sont-elles aussi déclarées en Angleterre?

- Elaboration de salaire et fiche de paie standard ?

Merci de votre retour

Melle xxxxxx Nadia